

DELIBERATION N° 53/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

12 juillet 2023

DATE D'AFFICHAGE

13 juillet 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14	Formant la majorité des membres en exercice.
Présents	09	
Votants	12	A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 25 JUILLET, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel DABOUT - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉS : Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Monsieur Didier PAPELOUX donne pouvoir à Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, Madame Sophie DIERRE, Madame Corinne DROUEN.

PRISE EN CHARGE DES COMMUNICATIONS
Coordinateur du Service Technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il serait nécessaire de doter d'un téléphone portable le coordinateur du Service Technique pour l'exercice de sa fonction. Il propose de lui accorder une prise en charge de 10€ mensuel par la commune depuis sa prise de fonction, sur un forfait déjà existant, à titre personnel.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le règlement de 10€ mensuel à _____ pour les frais de communication

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

